



**ARRETE de circulation alternée pour cause de travaux  
durant l'aménagement des rues de la Victoire et d'Alsace Lorraine**

**Le Maire de Michelbach le haut**

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** les travaux d'aménagement des rues de la Victoire et d'Alsace Lorraine qui auront lieu à compter du 29 septembre 2025 pour une durée de 6 semaines soit jusqu'au 10 novembre 2025 par la société TP3F de Blotzheim ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

La circulation des véhicules sera réglementée dans les rues de la Victoire et d'Alsace Lorraine du lundi 29 septembre au lundi 10 novembre 2025 inclus.

L'utilisation, par la société TP3F de Blotzheim, des machines nécessaires au chantier y sera autorisée.

**Article 2**

Pendant cette période, une seule voie de circulation, en demi-chaussée, sera maintenue et un sens de circulation alterné régulé par des feux tricolores ou panneaux C18 et B15 sera mis en place.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit sur toute la zone mentionnée à l'article 1 entre 7h00 et 17h00, hormis pour les véhicules de chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 4**

Toute autorité de police ou de gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de la société TP3F de Blotzheim.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché au lieu habituel, sera adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis
- Brigade verte de Soultz
- SDIS de Saint Louis
- CPI Attenschwiller / Michelbach-le-haut
- La société TP3F de Blotzheim.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Michelbach le Haut, le 09 septembre 2025

Le Maire :  
Mr André WOLGENSINGER

Certifié exécutoire le **09 SEP. 2025**

